

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels  
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux  
16484

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019  
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**OBJET : Domaine départemental du Mont Paon - Convention avec la commune de Fontvieille pour la conservation et l'exposition de la collection archéologique extraite du castrum du Mont Paon.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux et aux espaces naturels, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le domaine départemental du Mont Paon est propriété du Conseil départemental depuis juin 2000. Ce domaine, situé sur la commune de Fontvieille, présente la particularité d'abriter en son cœur les vestiges d'un ancien village médiéval, regroupant château, église et quartiers d'habitat.

Depuis 2007, l'ancien castrum du Montis Pavonis (XIIe-XIVe siècles) fait l'objet d'un programme de fouilles archéologiques de grande ampleur qui associe le CNRS et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône avec le soutien de l'université d'Aix Marseille, du ministère de la Culture et de la Communication et de la commune de Fontvieille.

Cette opération pluriannuelle a été conduite par le Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée (LA3M, UMR 7298, CNRS-AMU), en étroite collaboration avec la Direction de la forêt et des espaces naturels du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, et l'appui de l'association Provence Archéologie. Les principaux objectifs ont été atteints. La chronologie et l'organisation spatiale de cet habitat perché médiéval sont parfaitement établies.

Les fouilles ont permis la découverte d'un certain nombre d'objets actuellement conservés dans les réserves du LA3M à Aix-en-Provence.

Aujourd'hui, le Département est saisi par la commune de Fontvieille. Cette dernière, en partenariat avec le CNRS-LA3M d'Aix-Marseille, travaille à la création d'un espace muséographique au premier étage du Château de Montauban.

Afin de concrétiser ce projet, la commune sollicite le dépôt, dans le Château de Montauban (propriété communale), de l'intégralité de la collection (ensemble des objets découverts) propriété du Conseil départemental.

La commune précise que les pièces qui ne seraient pas exposées seraient conservées dans une pièce aménagée à cet effet.

Elle a, par délibération du conseil municipal du 8 janvier 2019, autorisé Monsieur le Maire de Fontvieille a signé la convention objet de ce rapport.

La proposition de la commune de Fontvieille présente l'avantage de la mise en valeur de la collection départementale par l'exposition au public dans l'espace muséographique communal du Château de Montauban.

Il en est de même pour la conservation des objets (y compris ceux non exposés) qui bénéficieront d'un espace fermé, sécurisé, ventilé et protégé par une alarme dédiée.

Le présent rapport a pour objet de proposer à votre approbation la convention ci-annexée comportant les conditions suivantes :

- la commune de Fontvieille assure la prise en charge de la collection archéologique découverte sur le Mont Paon ;
- la convention est conclue à titre gracieux en contrepartie de l'exposition et de la garde des pièces de la collection départementale ;
- la convention est conclue pour une durée de cinq ans, renouvelable pour la même période par tacite reconduction ;
- la collection pourra être restituée au Département sous préavis de six mois.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL